MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 14734 * 04

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement via ce lien

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 01-10-2025

Dossier complet le : 26-11-2025

N° d'enregistrement : 006495/KK P

1 Intitulé du projet

Projet d'irrigation par forage d'une plantation de Pistachiers dans le PAEN de la commune de Laroque des Alberes

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionaire(s)

2.1 Personne physique

Nom: DORNIER

Prénom(s): NICOLAS

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès du service destinataire.

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., 27A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☑ Oui ☐ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☑ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

PROJET D'IRRIGATION PAR FORAGE POUR UNE PLANTATION DE PISTACHIERS DANS LE PAEN DE LA COMMUNE DE LAROQUE DES ALBERES Perimetre de Protection et de mise en Valeur des Espaces agricoles Naturels. Pour cette culture plus adaptee que beaucoup d'autre plantations au contexte de secheresse local, il s'agit plus d'accompagner une bonne croissance des plants et non veritablement d'irriguer tres frequemment la culture d'ou les faibles besoins annuels necessaires consideres de plus pour une annee seche. Le suivi technique rigoureux qui sera associe a la plantation permettra de donner un referentiel de ratio de besoin pour ce type de plantation qui d'ores et deja savere faible en comparaison de culture arboricole fruitiere.

4.2 Objectifs du projet

Le forage prevu a 90 m de profondeur est la seule alternative pour le projet, il est envisage pour assurer l'irrigation d'une plantation de pistachiers economes en eau sur 8 ha de parcelles agricoles situees au sein du PAEN de la commune de commune de Laroque des Alberes, lieu-dit du Ayganyit . le secteurn'est pas irrigue par une ASA et ne possede pas d'autre ressource en eau. - porteur de projet en nom propre M. DORNIER , 38 rue de grande Bretagne 66 000 PERPIGNAN , sur terrains communaux mis a disposition par la collectivite. Ce projet est un des points d'orgue initie dans son PAEN par la collectivite. La zone d'emprise du projet n'est pas concernee par un perimetre de protection d'un captage d'eau potable et se situe sur les parcelles mis a disposition de la commune de Laroque des Alberes dans son P.A.E N cree en 2014 Le present dossier constitue une declaration au titre de la rubrique 1.1.1.0 de l'article R214-1 du Code de l'Environnement. Il sera aussi concerne dans un second temps par la rubrique 1.3.1.0 (projet situe en Zone de Repartition des Eaux de la Plaine du Roussillon a la suite de la realisation et pour l'exploitation d'un forage de 90 m devant solliciter le Pliocene au droit de son contact avec la bordure du piemont Alberes pour un debit recherche de 1.5 a 3

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux consistent a realiser un forage de reconnaissance qu'il est prevu de tuber sur une base de 90 metres de profondeur (objectif de reference a ajuster selon resultats du forage de reconnaissance) en sollicitant au mieux les quelques niveaux moins argileux et plus sableux a caillouteux du pliocene sous-jacents remanie du Pliocene continental (peu stratifie et peu transmissifs) sur sa bordure en piemont Il est prevu de forer au moins les 10 premiers metres au marteau fond de trou avec pre-tubage en acier (tubes 193 mm) a l'avancement pour passer les formations plus superficielles du cone de dejection. Le reste se fera en forage a la boue jusqu'a la profondeur de reference (90 m ou moins) pour pas destructurer les quelques sequences argileuses et sableuses du Pliocene rencontrees lors de la foration

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Si la reconaisance avec le tubage du forage est satisfaisante , le forage permettra d'assurer convenablement le develloppement des plants de Pistachiers Le debit souahite de 1.5 a 3 m3/h permettra via une bache souple tampom de 60 m3 pour aider a l'arrosage au goutte a goutte des plants de pistachiers plantes sur 4 annees a raison de 2 ha/an pour attendre une emprise de 8 ha pour des besions assez faibles de maximum 800 m3/ha/an en annee seche.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

ⓘ La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le forage est soumis a la rubrique R 1110 - article R 214-1 du code de l'environnement / le forage sera soumis la rubrique prelevement aR 1310 (site de forage situe en bordure de la ZRE plaine de Roussillon s. Q< 8 m3/h soumis a declaration

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
le projet de forage concerne un parcellaire agricole irrigable exploitable de 8 ha plantes de pistachiers . projet est porte Par M DORNIER Nicolas (66000 PERPIGNAN) sur des parcelles communales mis a disposition par la commune de Laroque des Alberes	(8, ha)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité : Laroque-des-Alberes

Code postal : 66740 BP : Cedex :

Coordonées géographiques[1]

Long. : 2°55'51"E Lat. : 42°31'45"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet de forage implante sur la parcelle AE-087 lieu-dit Ayganyit , se situe en zone A du PLU communal hors zone inondable , zone agricole aussi situee dans la PAEN communal cree

ⓘ Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☑ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

ⓘ Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☑	
En zone de montagne ?	☐	☑	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☑	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☑	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☑	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☑	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☑	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☑	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☑	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☑	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☑	☐	le projet est situe en bordure de la ZRE de la plaine du Roussillon en bordure proche du piemont de la chaine des Alberes
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☑	
Dans un site inscrit ?	☐	☑	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☑	
D'un site classé ?	☐	☑	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☑	☐	Le forage existant utilisera la ressource aquifere Pliocene remaniee locale du bassin versant Tech qui a parfois sur ce secteur peu connu un facies plus proche de la formations Miocene en bordure du systeme aquifere et donc de base peu productif et peu transmissif, d'ou le fait de foreur sur 90 m Entite hydrogeologique en profondeur (bien que peu stratifiee et remanie) concernee : 671AA00
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☑	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☑	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☑	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☑	☐	l'aquifere pliocene remanie en bordure du contact avec les cones de dejection glaciaires apporte forme par les apports d'erosion du basin versant du piemont de la chainedes Alberes

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☑	☐	le forage qui sera situe en zone agrilcole est situe en dehors de toute projet d'iirgation beneficiant des apports du cours d'eau local : le Tech le faible debit prevu n'est pas de nature a influencer les autres sollicitations de la ressource locale
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☑	L'ouvrage sera realiser dans les regle de l'art tel que decrit precedemment et sera suivi lors de son execution par un hydrogeologue conseil
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☑	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☑	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☑	☐	amene et replis de la plateforme de forage , du compresseur d'air sur camion , d'un benne a boue pour stocher les materiaux extraits du forage monte sur camion et amene d'un groupe electrogene.
	Est-il source de bruit ?	☑	☐	bruit modere genere par le compresseur d'air .Pour la foration la methode de forage rotary avec recirculation de boue ne genere que tres peu de bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☑	☐	odeur legere liee a lechappement des moteurs thermiques utilises pour les travaux
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☑	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☑	les travaux sont faits de jour .
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☑	☐	les travaux sont prevus de jour.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☑	☐	rejet des gaz d'echappement sur le groupe compresseur d'air utilise et les moteurs des camions venant ponctuellement sur le site pour les apports d'engins et de materiaux .
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☑	☐	seulement rejet d'eau dans un decanteur/ benne lors du developpement du forage une fois tube. cette eau decantee est rependue en suivant dans les parcelles a cultiver
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	rejet des eaux issues du forage lors de sa pahse de development une fois tube . eau stochee dans un decanteur-benne et ensuite rependu sur une partie de la terra agricole du projet

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☑	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☑	les seuls dechets sont les sacs de ciment et sacs plastiques de graviers ou des big bag . ces derniers sont evacues en decharge . les circuits hydrauliques sont controles reguierement pour eviter toute fuite.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☑	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☑	☐	la creation du forage permettra l'irrigation de cultures de pistachiers et donc supprimera la friche qui tendait a se developper apres l'abandon des vignes de cette partie du territoire.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☑ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le present formulaire aura en annexe le document d'incidence etabli dan le cadre du dossier declaration R 110 depose conjointement aupre de la DDTM. Avec le dispositif de stockage prevu et le calendrier de pompage qui seront mis en place dans le cadre du projet pour eviter de solliciter le moins possible l'aquifere en periode estivale, le projet n'aura pas d'incidence significative (incidence notable) sur la ressource en eau notamment lorsque l'irrigation du secteur est la plus sollicitee de juin a aout par les autres exploitations de cutures arboricoles fruitieres (sachant que pour celles-ci , que le plus gros des besoins , c'est l'ASA du canal des Alberes qui assure surtout l'apport en eau d'avril a septembre avec son reseau pression present sur st Genis des Fontaines) . Cette gestion des perimetres irrigables d par l'ASA minimise sur

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Ce projet se veut resiliant et vertueux avec le choix dans le PAEN d'une mise en culture peu consommatrice eau et bien adaptee a notre climat sec en ete (plantation qui n'aime pas le surplus d'eau !) et qui prend bien en consideration la situation de la nappe Pliocene sur cette partie du territoire. Des mesures en phase realisation du forage pour eviter toute incidence sur l'environnement : - Controles quotidiens des circuits hydrauliques (flexibles), moteur, plateforme de forage et compresseur ; - Plein des engins effectues en dehors du site ; - Evacuation des deblais du forage (dans benne) extraits lors de la foration dans le massif par air lift puis par decantation de la boue de forage (cette fois dans la benne a boue), pas accumulation laissee en peripherie de l'ouvrage de reconnaissance, ramassage au fur et a mesure des travaux, stockage dans un camion benne et evacuation en decharge agreee ; - Stockage des dechets du chantier (sacs de ciment, sacs plastiques des graviers, etc.) et evacuation en decharge agreee.

7 Auto-évaluation (facultatif)

ⓘ Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Sur la base des elements presentes et commentes ci avant , nous ne considerons pas que le projet aura une incidence sur son environnement proche

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - **non publié**.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a),10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

	Objet	
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☑

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☑

Nom MIR

Prénom LAURENT

Qualité du signataire hydrogeologue conseil

À Saint Andre , bureau de liaison du BET

Fait le 01-10-2025

Signature du (des) demandeur(s)